



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 186-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.240

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1196/2020 du 28 octobre 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Evaluation de l'enseignement à distance mis en place durant le confinement

L'enseignement à distance mis en place pendant la pandémie de COVID-19 a bouleversé en profondeur l'année scolaire 2019-2020, voire aura marqué l'histoire de l'école en Suisse. Cela pose la question de l'évaluation générale et spécifique des expériences réalisées dans ce cadre. Les questions 2 à 4 ne sont pas exhaustives. Dans le meilleur des cas, il est peut-être possible de tirer des conclusions pour l'enseignement normal. Dans le pire des cas, l'acquisition de ces connaissances servirait pour affronter de nouvelles situations de confinement, ce qui constituerait bien entendu, pour les auteurs de l'interpellation, un scénario des plus défavorables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prévu d'évaluer les expériences réalisées dans le cadre de l'enseignement à distance ? Si oui, quelle démarche sera adoptée dans les grandes lignes ?
2. Que pense le Conseil-exécutif de l'hypothèse suivante : il existe de très grandes disparités à l'école obligatoire en ce qui concerne les conditions techniques requises pour l'enseignement à distance, notamment entre les communes ? Est-il nécessaire d'agir ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de l'hypothèse suivante : l'enseignement à distance a accru les différences de performances entre les élèves ? Si oui, quelles en sont les conséquences ?
4. Quelles mesures sont mises en œuvre pour garantir que les retards dus à l'enseignement à distance soient comblés dans la mesure du possible ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Avant les vacances d'été 2020, la Direction de l'instruction publique et de la culture a déjà recueilli, via les inspections scolaires, les retours de directions d'école, de membres du corps enseignant et des responsables des services psychologiques pour enfants et adolescents en ce qui concerne les expériences réalisées dans le cadre de l'enseignement à distance. Son objectif était d'obtenir par une procédure simple et le plus rapidement possible des renseignements utiles à la conduite du système scolaire, dans un contexte très changeant. Après les vacances d'été, la Direction de l'instruction publique et de la culture a abordé la thématique lors d'entretiens avec les partenaires sociaux afin de recueillir des informations supplémentaires. En outre, les inspecteurs et inspectrices scolaires parleront de l'enseignement à distance lors de leurs futurs entretiens de bilan avec les communes. La Direction de l'instruction publique et de la culture ne prévoit pas de mener une évaluation scientifique spécifiquement pour le canton de Berne. Elle inclura toutefois dans ses futurs travaux les résultats d'évaluations disponibles au niveau suisse.

Question 2

L'enseignement à distance a dû être mis en place soudainement et a surpris tout le monde. Les écoles, communes et familles n'étaient pas toutes préparées de la même manière à relever un tel défi. Il est certain que les communes se livreront à une rétrospective de cette période et en tireront des conclusions. Ensuite, la Direction de l'instruction publique et de la culture examinera, conjointement avec les communes, les recommandations qu'elle a faites aux communes et aux directions d'école dans le domaine des médias et de l'informatique. Si nécessaire, elle les mettra à jour.

Question 3

Jusqu'à présent, la majorité des directions d'école confirment cette hypothèse. L'enseignement à distance ne peut pas remplacer entièrement l'enseignement présentiel. Dans la mesure du possible, les écoles ont tenu compte de ce fait et se sont efforcées de soutenir individuellement les élèves pendant et au retour de la période de confinement, notamment en prenant en charge des élèves accompagnés au sein de tout petits groupes.

Question 4

Les retours des écoles ont révélé que les dernières semaines avant les vacances d'été 2020 avaient suffi pour que les élèves rattrapent les retards pris. Les écoles sont habituées à dépister des lacunes de tout type chez les élèves et à prendre des mesures pour remédier aux problèmes. Elles disposent toujours de ressources et de moyens pour soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés (leçons pour les mesures pédagogiques particulières, dispositif des « Approfondissements et prolongements individuels » au degré secondaire I, leçons SOS ou encore recours aux services psychologiques pour enfants et adolescents).

Destinataire

– Grand Conseil